

**DIRECTION GENERALE
ADJOINTE DES RESSOURCES,
EDUCATION ET NUMERIQUE**
Direction des Ressources humaines

DE DELEGATION DE SIGNATURE DE

Madame Margaux BELLEMARE
Attaché contractuel
Chef du service adjoint de l'Aide sociale à l'enfance
Service de l'Aide sociale à l'Enfance
Direction de l'Enfance et de la famille
Direction générale adjointe des Solidarités

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1^{er} juillet 2021, relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté en vigueur portant organisation des Services du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1^{er} juillet 2021, relative à la délégation au Président en matière de marchés publics et accords-cadres,

Sur la proposition de Monsieur le Directeur général des services du Département,

ARRETE

ARTICLE 1 Délégation est donnée à Madame BELLEMARE, attaché contractuel, Chef du service adjoint de l'Aide sociale à l'enfance, à l'effet de signer :

tous les actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services,

à l'exception :

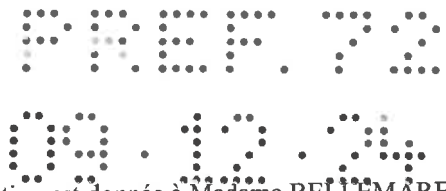
- des conventions, des marchés publics et de leurs actes modificatifs, excepté :
 - les marchés et accords-cadres conclus après procédure adaptée, tels que définis par le droit en matière de marchés publics, dont le montant est inférieur à 10 000 € HT,
 - les commandes et marchés subséquents passés en exécution d'un accord-cadre signé dans la limite de 10 000 € HT,
- des actes notariés,
- des décisions qui engagent les finances du Département au-delà de 10 000 € HT,
- des correspondances aux Ministres, aux Parlementaires et au Préfet.

ARTICLE 2 En cas d'absence ou d'empêchement de Madame BELLEMARE, la délégation de signature accordée à l'article 1 du présent arrêté sera assurée par :

- Madame Pascale DUPUY, attaché territorial, Responsable de secteur,
- Monsieur Hugues BESNARD, attaché territorial contractuel, Responsable de secteur,
- Madame Elodie BIRET, assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle territorial, Responsable de secteur, à compter du 1^{er} décembre 2024,
- Monsieur Assad EGBELEOU, attaché territorial contractuel, Responsable de secteur,
- Madame Mélanie GRUEL, attaché territorial, Responsable de secteur,

en ce qui concerne :

- les correspondances à caractère technique sans incidence financière sur le budget du Département,
- les notes internes aux agents du service adjoint de l'Aide sociale à l'enfance,
- les correspondances techniques avec les services extérieurs.



ARTICLE 3 Délégation est donnée à Madame BELLEMARE, à l'effet de signer les ampliations et les copies conformes des actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services.

ARTICLE 4 Monsieur le Directeur général des services du Département et Madame le Payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame BELLEMARE, Mme DUPUY, Monsieur BESNARD, Madame BIRET, Monsieur EGBLEOU et Madame GRUEL, et publié sur le site du Département de la Sarthe « www.sarthe.fr ».

Le Président du Conseil départemental,

Dominique LE MÈNER



Le Président du Conseil départemental certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le **06 DEC. 2024**
après dépôt en préfecture le **09 DEC. 2024**
après publication ou notification le **11 DEC. 2024**